

## CONCILIATEUR DE JUSTICE

*Auxiliaire de justice, le Conciliateur de Justice intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès.*

### RÔLE :

Le Conciliateur de justice est un collaborateur occasionnel de la Justice. Il prête serment devant le premier président de la cour d'appel, il est tenu à l'obligation de réserve et de secret : les constatations et les informations qu'il recueille ne peuvent être divulguées.

Le Conciliateur de Justice est chargé de rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils concernant par exemple : fournisseurs de biens de consommation, propriétaires, locataires, voisinage, banques, entreprises... Il ne peut pas intervenir dans les affaires concernant l'état de la personne et le droit de la famille (divorce, pensions, garde d'enfants...), des litiges avec l'administration ou relevant du droit du travail.

### MODALITES :

Le Conciliateur de Justice peut être saisi directement (Saisine):

- Par une personne en conflit avec un tiers (ou les deux parties en conflit), sans forme et sans l'assistance d'un avocat.
- Par le juge d'instance ou de proximité dans le cas d'une délégation de conciliation. En ce cas le conciliateur lui rend compte.

Son intervention est gratuite pour les deux parties en conflit.

Il invitera à comparaître les personnes (à la mairie, à la maison de la justice...). Il pourra se rendre sur les lieux du désaccord si nécessaire.

Lorsqu'un accord est intervenu, le Conciliateur rédige un constat d'accord en 4 exemplaires (non obligatoire dans le cas d'une saisine directe), dont un pour le juge d'instance qui peut, à la demande des parties, donner force exécutoire à l'accord intervenu.

### COORDONNEES ET PERMANENCES :

*Secteur : communes de Dinard, La Richardais, Le Minihic S/Rance , Pleurtuit, St Briac S/Mer, St Lunaire*

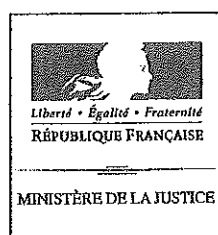
Permanences (RDV souhaité) :

Mairie de **LA RICHARDAIS** : Le **premier mardi de chaque mois** de 9H30 à 11H30

Mairie de **PLEURTUIT** : Le **premier mercredi de chaque mois** de 9H30 à 11H30

Pôle multifonction de **DINARD** : Le **premier jeudi de chaque mois** de 9H30 à 11H30

Coordonnées :



Joël MONNOT  
Conciliateur de Justice  
Cour d'Appel de RENNES  
Tribunal d'Instance de SAINT-MALO

Tel : 06 41 38 68 78  
Joel.monnot@conciliateurdejustice.fr

Site internet : [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)